
2 DESCRIPTION DU PROJET

Aucun changement n'a été apporté aux composantes du projet de terminal maritime Canaport Énergie Est depuis la présentation de l'EES. Il n'y a également aucun changement apporté aux activités de navigation maritime, telles que :

- le passage des transporteurs de brut;
- la navigation au sein des routes maritimes désignées;
- la navigation au sein de zones de pilotage obligatoires;
- l'accostage et l'ancrage;
- l'utilisation de navires de soutien (remorqueurs) pour la navigation et de remorqueurs d'accostage.

Par conséquent, la section 3 inclut seulement une discussion sur les effets du projet qui n'ont pas été évalués dans l'EES pour les poissons marins et leur habitat, en ce qui concerne la gestion des eaux de ballast.

